

**Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales** Question n° 302

**Vie Associative**

**REF : DVARI2013030**

**Signataire : CS/TV**

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Yacine DIAKITE

**OBJET : Attribution d'une subvention au Secours Populaire**

**EXPOSE :**

La section locale du Secours Populaire à organisé le 8 juin 2013 une journée à Thoiry pour des enfants de familles défavorisées de la ville.

Dans ce contexte il a louer un car chez un transporteur. La Municipalité souhaite soutenir cette action en prenant en charge ces frais.

Il est demandé au conseil municipal d'accorder au Secours populaire local une subvention à hauteur de 600 € qui correspond à la somme de la location du car.

Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative  
et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2013030

Signataire : CS/TV

**OBJET : Attribution d'une subvention au Comité local du Secours Populaire  
d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt présenté le développement de la vie associative et le soutien d'actions  
sociales locales,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer

- une subvention de 600 euros (six cents euros) au *Comité local du Secours Populaire Français d'Aubervilliers* pour contribuer aux frais de location d'un car le 8 juin 2013 pour amener des enfants sur une base de loisirs.

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025

Le Maire  
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire  
Jacques SALVATOR